

248991-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Kisi kkorazzat – Fourniture de tôles en acier soudable laminées à chaud pour blindage.

OJ S 71/2026 13/04/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Provvisti

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Email: dga-domn-s2a-achats-bourges.contact.fct@intradef.gouv.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika

Attività tal-awtorità kontraenti: Difiza

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Fourniture de tôles en acier soudable laminées à chaud pour blindage.

Deskrizzjoni: Il est précisé que la date et l'heure limites pour la remise des plis est le 11 Mai 2026 à 15h30 (heure de Paris). Celles inscrites aux rubriques 5.1.12 sont au format UTC (ne pas tenir compte des + 02:00). Il s'agit d'un Marché de défense ou de sécurité. Le marché est alloté en 7 lots. Le montant inscrit au 2.1.3 correspond au montant global maximum pour l'accord cadre sans engagement de la part de l'État, en HT. Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire, à bons de commande. Le montant indiqué par lot au 5.1.5 est un montant maximum exprimé en euros HT, sans engagement de la part de l'État.

Les candidats doivent préciser s'ils se présentent seuls ou en groupement. Il est interdit aux candidats de présenter pour chacun des lots, plusieurs offres en agissant à la fois : 1. en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; 2. en qualité de membres de plusieurs groupements. La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et le terme des négociations si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous contractant accepté dans la phase candidature. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

De plus, les dispositions des articles R214223 et R234214 du CCP s'appliquent. Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, il sera fourni tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf. "Modalités de transmission des plis précité en rubrique 2.1.4). Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer

la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (électronique). La fourniture de tous les éléments/documents listés en rubriques 2.1.6, 5.1.9, 5.1.12 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. Les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. Seule la version française fait foi.

Conformément à l'article R 23427 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

Le présent avis fait suite à un premier avis de marché de référence 74568-2026 , publié le 13 /03/2026, déclaré sans suite.

Identifikatur tal-proċedura: b3c5ae55-8736-4655-b705-d53d02d3b556

Identifikatur intern: 2026BS0118

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

Elementi prinċipali tal-proċedura: Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Direction générale de l'Armement - Techniques Terrestres Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: BOURGES Cedex

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

2.1.3. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 4 675 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: Protection des données à caractère personnel : Les données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation et en exécution. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché pour le traitement "gestion des procédures d'achat en passation", et 5 ans à compter de la fin d'exécution du marché pour le traitement "gestion des procédures d'achat en exécution . Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux

personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : [dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr](mailto:fct@intradef.gouv.fr)

La durée du projet de marché indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif.

Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre.

Les plis ne doivent pas être déposés sur l'adresse fonctionnelle mise en rubrique 8.1. Ils doivent être transmis sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) en suivant les instructions du document "Modalités de transmission des plis" disponible sur : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. En cas de difficultés pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique 8.1.

Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale de la copie de sauvegarde) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur de la copie de sauvegarde) après la date et l'heure limites mentionnées en rubrique 5.1.12 ne sera pris en considération.

La transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique. Les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr ou <https://armement.defense.gouv.fr>). Si documents en matière de protection du secret à envoyer: Les documents attendus en matière de protection du secret doivent parvenir sur clé USB à l'adresse figurant en rubrique 8.1.

Baži legali:

Direttiva 2009/81/KE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Avviż

Ksur tal-obbligi stabbiliti skont raġunijiet ta' esklużjoni purament nazzjonali: En plus du motif d'exclusion "Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables : Biens administrés par un liquidateur /Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/Corruption/État de cessation d'activités /Faillite/Défaut de fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité du pays/Fraude /Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense /Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité/Manquement à l'obligation relative au paiement de cotisations de sécurité sociale/Manquement à l'obligation relative au paiement des impôts/Manquement aux obligations dans le domaine du droit du

travail/Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Motifs d'exclusion purement nationaux/Motifs liés à des condamnations pénales/Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale/Participation à une organisation criminelle /Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle.

Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>, sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement. Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>, sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement.

En cas d'allotissement, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Lot 1 : Blindage classique CLA 400HBW (épaisseur $3 \leq \text{ép} < 50\text{mm}$)

Deskrizzjoni: Blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de $3 \leq \text{à} < 50 \text{ mm}$

Identifikatur intern: Lot 1 : Blindage classique CLA 400HBW (épaisseur $3 \leq \text{ép} < 50\text{mm}$)

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 2 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou

les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationetreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'

accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjigi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangement finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est :
Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans
Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteciġazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0002

Titlu: Lot 2 : blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 150 mm

Deskrizzjoni: Blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 150 mm

Identifikatur intern: Lot 2 : blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 150 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)
Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 1 800 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées

des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsieberu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Iindirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSI) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki**Ftehim qafas:**

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0003

Titlu: Lot 3 : blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 150 < à ≤ 300 mm
Deskrizzjoni: Blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 150 < à ≤ 300 mm
Identifikatur intern: Lot 3 : blindage classique CLA 400 HBW épaisseur de 150 < à ≤ 300 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti
Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry
Belt: Bourges
Kodiċi postali: 18021
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)
Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 150 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Partecipazzjoni riżervata:

Il-partecipazzjoni mhijiex riżervata.
Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:
Għadha mhijiex magħrufa
Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE
Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż
Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationetreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(s) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'

article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjigi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangement finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0004

Titlu: Lot 4 : blindage THD2 500 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

Deskrizzjoni: Blindage THD2 500 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

Identifikatur intern: Lot 4 : blindage THD2 500 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 200 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services

fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationetreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et

/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-ġhoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Access għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biħsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangement finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et

D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSI) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0005

Titlu: Lot 5 : blindage THD2 500 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

Deskrizzjoni: Blindage THD2 500 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

Identifikatur intern: Lot 5 : blindage THD2 500 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 150 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par

une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de

déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(s) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doit(vent) être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Access għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġisieb jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjigi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangement finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de

trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0006

Titlu: Lot 6 : blindage THD4 600 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

Deskrizzjoni: Blindage THD4 600 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

Identifikatur intern: Lot 6 : blindage THD4 600 HBW épaisseur de 3 ≤ à < 50 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 175 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Partecipazzjoni riżervata:

Il-partecipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses

capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les

preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la

protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangement finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans

Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteciġazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

5.1. Lott: LOT-0007

Titlu: Lot 7 : blindage THD4 600 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

Deskrizzjoni: Blindage THD4 600 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

Identifikatur intern: Lot 7 : blindage THD4 600 HBW épaisseur de 50 ≤ à ≤ 80 mm

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 44430000 Kisi kkorazzat

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: DGA TT Bourges Rocade Est - Echangeur de Guerry

Belt: Bourges

Kodiċi postali: 18021

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 200 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Reġistrazzjoni f'reġistru tal-kummerċ

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Kriterju: Tekniċi jew entitajiet tekniċi biex iwettqu l-ħidma

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent projet de marché. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de la compétence suivante : C1 - capacité à fabriquer ou faire fabriquer les fournitures demandées. À ce titre, le candidat peut fournir : une présentation de la société en lien avec l'objet du marché; une présentation des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec l'objet du marché ; et tout autre document et information pertinente pour démontrer que le titulaire dispose de la capacité précitée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous traitants) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant /sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) sous-traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats/darmement/documentationetreferentielspourlesachats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra fournir au titre de sa capacité économique et financière: une déclaration concernant le CA annuel global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

La déclaration précitée doit être fournie pour chaque sous-traitant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues.

Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) pour justifier de ses capacités financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière.

De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Le(s) sous traitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux leur nom ; la nature des prestations qui seront sous-traitées ; une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/soustraitance>, complété des éléments précités demandés.

En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). En cas de non utilisation du DC4, le(s) document(s) fourni(s) doi(ven)t être signés par le(les) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Access għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-public.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du MINARM :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise.

Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biħsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 11/05/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le

Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Néant

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. ----- Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. ----- Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. ----- Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. ----- Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif d'Orléans Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1

Email: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 238775900

Adresse internet (URL) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 238538516

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif d'Orléans. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité.

Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des Achats d'Armement
Dipartiment: DA BOURGES
Indirizz postali: Direction générale de l'Armement - Techniques Terrestres Rocade Est - Echangeur de Guerry
Belt: BOURGES CEDEX
Kodiċi postali: 18021
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Cher (FRB01)
Pajjiż: Franza
Punt ta' kuntatt: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après. Voir la rubrique "Informations complémentaires" (rubrique 2.1) pour les modalités de transmissions des plis.
Email: dga-domn-s2a-achats-bourges.contact.fct@intradef.gouv.fr
Telefown: 0000000000
Indirizz tal-internet: <https://armement.defense.gouv.fr/>
Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Profil tax-xerrej: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Xerrej
Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

8.1. ORG-0000

Isem uffiċjali: Publications Office of the European Union
Numru tar-registrazzjoni: PUBL
Belt: Luxembourg
Kodiċi postali: 2417
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Luxembourg (LU000)
Pajjiż: Il-Lussemburgu
Email: ted@publications.europa.eu
Telefown: +352 29291
Indirizz tal-internet: <https://op.europa.eu>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
TED eSender

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: ca143868-6061-440c-b166-19cccd570dcc - 02
Tip ta' formola: Kompetizzjoni
Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard
Sottotip tal-avviż: 18

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 09/04/2026 14:39:45 (UTC+00:00) Ħin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 248991-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 71/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 13/04/2026